

L'an deux mille dix, le 9 Février à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'est réuni en session plénière, salle de conférences au siège social, 2 bis rue de l'Hermitage à Clermont Ferrand, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 titulaires et 34 suppléants
Nombre de membres présents : 28 et 4 pouvoirs
Date de la convocation :

Pour la Communauté d'agglomération : 24 et 3 pouvoirs

Clermont-Communauté

MM. Alain BARDOT ; Michel BERNON (pouvoir à Serge GODARD) ; Jean-Pierre BIDON ; Jean-Marc BONICEL ; Jacques BLAIZE ; Alain BRESSON ; Alain BROCHET ; Mme Bernadette CHASSEFIÈRE ; M. Jacques CHEVALIER ; Mme Agnès DESEMARD ; MM. Gérard DIEBOLD ; Serge DUBOISSET ; Michel FANGET (pouvoir à Claudine LAFAYE) ; Pascal GENET ; Serge GODARD ; Bertrand MARTIN ; Alain MARTINET ; Jean-Marc MORVAN ; Jean NICOLAS ; Albert ODOUARD ; Hervé PRONONCE ; Pierre RIOL (pouvoir à Bernadette CHASSEFIÈRE) ; Dominique VERGNE ; Mme Odile VIGNAL ; MM. René VINZIO ; Lucien VRAY ; Louis VIRGOULAY.

Pour la Commune de SAYAT : 1

M. Robert COUZON.

Pour le Département du Puy De Dôme : 3 et 1 pouvoir

M. Claude BOILON ; Mme Claudine LAFAYE ; MM. Serge LESBRE ; Bertrand PASCUTO (pouvoir à M. LESBRE).

Etaient excusés : M. Olivier ARNAL et son suppléant Philippe MAITRIAS ; M. François RAGE et son suppléant Georges LARDY.

DELIBERATION N°6

Réunion du Comité Syndical du 9 Février 2010

OBJET : DIRECTION GENERALE DU SMTC DE L'AGGLOMERATION CLERMontoise

Suite à mutation, la fonction de direction générale du SMTC de l'agglomération clermontoise est vacante.

Clermont Communauté envisage de créer un poste de directeur général adjoint en charge des transports et de la mobilité durable.

Cette direction générale assurera la direction du SMTC de l'agglomération clermontoise à travers une mutualisation qui sera mise en place entre CLERMONT COMMUNAUTÉ et le SMTC conformément à l'article L5721-9 du code général des collectivités territoriales.

Le Comité Syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 Février 2010,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Président :

- à mettre en place une mutualisation entre Clermont Communauté et le SMTC conformément à l'article L5721-9 du code général des collectivités territoriales,
- à signer les conventions correspondantes qui permettront de rembourser la communauté d'agglomération.



Le Président du SMTC


Serge GODARD

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Transmission au représentant de l'Etat.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME

16 FEV. 2010

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND